

LISTE DES DELIBERATIONS PRISE EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2024

1. Budget COMMUNE - Compte Administratif 2023

Le Maire remet à chaque conseiller une copie du Compte Administratif 2023 qui fait apparaître pour chaque section les résultats de clôture suivants :

Section Fonctionnement	
Résultat antérieur reporté	54 666,71
Résultat de l'exercice	146 250,04
Excédent de clôture	200 916,75
Section Investissement	
Résultat antérieur reporté	-69 725,45
Résultat de l'exercice	104 512,44
Excédent de clôture	34 786,99

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et le Maire ayant quitté la salle, vote le Compte Administratif 2023 de la Commune de MASSAY présenté ci-dessus.

2. Budget COMMUNE - Compte de gestion 2023

Déclare que le compte de gestion concernant la Commune de Massay dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

3. Budget COMMUNE - Affectation des résultats

Le Conseil Municipal vote l'affectation de résultat présenté ci-dessus.

Besoin ou Excédent de Financement (Investissement)	
Excédent de clôture	34 786,99
Restes à réaliser recettes	0,00
Restes à réaliser dépenses	259 175,00
Besoin de Financement	-224 388,01
Affectation du Résultat de Fonctionnement	
Excédent de clôture	200 916,75
Affectation en réserves (compte 1068)	200 916,75
Report à nouveau en fonctionnement (compte R002)	0,00

4. Budget COMMUNE – Budget Primitif 2024

Le Maire remet à chaque conseiller une copie du Budget Primitif 2024.

Ce budget, s'équilibrant tant en recettes qu'en dépenses (hors reports d'exercice), s'élève à :

- Section Fonctionnement : 1 214 231.46€
- Section Investissement : 1 164 654.46€

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2024 et autorise Monsieur Le Maire à utiliser, pour l'exercice 2024, la fongibilité des crédits possible en M57, avec les taux suivants :

- Section Fonctionnement : 7.50%
- Section Investissement : 7.50%

5. Vote des Taux des Taxes Directes Locales 2024

Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux 2023, ils n'augmenteront pas pour 2024.

- Taxe Foncier bâti : 36.44 %
- Taxe Foncier non bâti : 26.11 %
- Taxe d'Habitation : 19.82 %

Le Conseil Municipal, *après avoir délibéré, approuve* la proposition de Monsieur le maire et DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme précisé ci-dessus,

6. Budget ASSAINISSEMENT - Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et le Maire ayant quitté la salle, vote le Compte Administratif 2023 du Service Assainissement présenté ci-dessous.

Section Fonctionnement	
Résultat antérieur reporté	30 309,65
Résultat de l'exercice	24 032,52
Excédent de clôture	54 342,17
Section Investissement	
Résultat antérieur reporté	171 466,46
Résultat de l'exercice	8 151,74
Excédent de clôture	179 618,20

7. Budget ASSAINISSEMENT - Compte de gestion 2023

Déclare que le compte de gestion concernant le service Assainissement dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

8. Budget ASSAINISSEMENT - Affectation des résultats

Le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif 2023 :

Besoin ou Excédent de Financement (Investissement)	
Excédent de clôture	179 618,20
Restes à réaliser recettes	0,00
Restes à réaliser dépenses	233 400,00
Besoin de Financement	-53 781,80
Affectation du Résultat de Fonctionnement	
Excédent de clôture	54 342,17
Affectation en réserves (compte 1068)	53 781,80
Report à nouveau en fonctionnement (compte R002)	560,37

Le Conseil Municipal vote l'affectation de résultat présenté ci-dessus.

9. Budget ASSAINISSEMENT – Budget Primitif 2024

Le Maire remet à chaque conseiller une copie du Budget Primitif 2024.

Ce budget, s'équilibrant tant en recettes qu'en dépenses (hors reports d'exercice), s'élève à :

- Section Fonctionnement : 92 000.00€
- Section Investissement : 286 333.31€

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2024.

10. Tarif 2023 – Redevance Assainissement

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de délibérer sur le tarif 2024 de la redevance de l'assainissement, ceux-ci restent inchangés :

- Partie fixe : 120€
- Partie proportionnelle en m3 : 0.35€

Avec un forfait de consommation minimale fixé à 50m3

Tarif applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 (facture de Juillet 2024).

11. Budget EAU - Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et le Maire ayant quitté la salle, vote le Compte Administratif 2023 du Service Eau présenté ci-dessous

Section Fonctionnement	
Résultat antérieur reporté	628,98
Résultat de l'exercice	8 787,66
Excédent de clôture	9 416,64
Section Investissement	
Résultat antérieur reporté	232 576,40
Résultat de l'exercice	-59 672,02
Excédent de clôture	172 904,38

12. Budget EAU - Compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Déclare que le compte de gestion concernant le service Eau dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

13. Budget Eau - Affectation des résultats

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Le Conseil Municipal vote l'affectation de résultat présenté ci-dessous.

Besoin ou Excédent de Financement (Investissement)	
Excédent de clôture	172 904,38
Restes à réaliser recettes	0,00
Restes à réaliser dépenses	172 600,00
Excédent de Financement	304,38
Affectation du Résultat de Fonctionnement	
Excédent de clôture	9 416,64
Affectation en réserves (compte 1068)	0,00
Report à nouveau en fonctionnement (compte R002)	9 416,64

14. Budget Eau – Budget Primitif 2024

Ce budget, s'équilibrant tant en recettes qu'en dépenses (hors reports d'exercice), s'élève à :

- Section Fonctionnement : 51 400.00€
- Section Investissement : 327 592.96€

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2024.

15. Fonds de solidarité pour le Logement 2024 – FSL Conseil Départemental du Cher

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, dans le cadre la Convention signée en 2023 pour le « Fonds de Solidarité Logement » du Département du Cher, d'attribuer un soutien financier à hauteur de 500.00 € décomposé comme suit : Logement : 200.00 € / Energie : 200.00 € / Eau : 100.00 €

16. Subventions aux Associations – 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide le tableau des subventions 2024 présenté ci-dessous :

ASSOCIATIONS DE MASSAY	2023	Proposition 2024
ABLETTE DE MASSAY	100.00	100,00
ATOUPIC	100.00	100,00
COMITE DES FÊTES	500.00	300.00
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	150.00	150,00
JUDO - JKCB VIERZON	200.00	200.00
LES PETITES CANAILLES	600,00	650.00
MASSAY GYM	200.00	000,00
MASSAY TENNIS CLUB	400.00	400,00
SC MASSAY (hors EDF)	3 200.00	3 000.00
MAM Les P'tites Gribouilles	250.00	250.00
IMAGES ET CULTURE	500.00	500.00
Graines de Bons Arts	500.00	300.00
O CHŒUR de Massay	-----	400.00
Le monde Enchanté des Créateurs	-----	Sur projet / Plafonné à 200 €
Massay Entreprenid	-----	500,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS MASSAY	6 700,00	7 050,00

17. Hostellerie du Château - Achat du parc, anciens Bâtiments Château et Tour

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide la proposition faite par le groupe Bridge d'une vente à l'euro symbolique des parcelles AK290 / AK265 / AK264 / AK263 et d'un ensemble immobilier y compris une tour sur la parcelle AK 389, autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

18. Téléréleve compteurs – Remplace la délibération n° DEL-2024-02-07 du 02.02.2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus et autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne et à signer tous les documents y afférents.

PLAN DE FINANCEMENT

Cout HT	127 375.00 € HT	152 850.00 € TTC
Agence de L'Eau (80%)	101 900.00 € HT	
Part communale (20%)	25 475.00 € HT	50 950.00 € TTC

19. Vente d'un logement de la Commune à M. TOULERON

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte la proposition de M. Touleron pour l'achat du logement situé 1 Rue des Forges pour la somme de 40 000,00 € et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

Informations et questions diverses :

- *Enfouissement des réseaux Rue Gourdon de Givry*
- *Projet d'Aménagement Paysager place de la gare*
- *Le TROQUET*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 19 heures 30

Joël METIVIER
Secrétaire,



Dominique LEVEQUE
Le Maire D. Leveque



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Vote
à la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 5 Avril 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 08/04/2024 Et Affichage du 08/04/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M. BEGIN Rémi, M. BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

Excusé(s) : Mme CORNOT Gaëlle

A été nommé(e) secrétaire : Joël METIVIER

DEL-2024-04-01 – Budget Commune - Compte Administratif 2023

Le Maire remet à chaque conseiller une copie du Compte Administratif 2023 qui fait apparaître pour chaque section les résultats de clôture suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté	54 666,71
Résultat de l'exercice	146 250,04
Excédent de clôture	200 916,75

SECTION INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté	-69 725,45
Résultat de l'exercice	104 512,44
Excédent de clôture	34 786,99

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et le Maire ayant quitté la salle, vote le Compte Administratif 2023 de la Commune de Massay présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240405-DEL-2024-04-01-DE


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Le Maire
Dominique LEVEQUE
Le Maire D. Lévêque



Secrétaire de séance
Joël METIVIER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
à la majorité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 08/04/2024
Et Affichage du 08/04/2024

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 5 Avril 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M. BEGIN Rémi, M. BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

Excusé(s) : Mme CORNOT Gaëlle

A été nommé(e) secrétaire : Joël METIVIER

DEL-2024-04-02 – Budget Commune - Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023, les mouvements de crédit et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion concernant la Commune de Massay dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

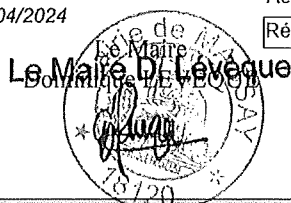
Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240405-DEL-2024-04-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024



Secrétaire de séance
Joël METIVIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
à la majorité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 1

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 5 Avril 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 08/04/2024
Et Affichage du 08/04/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M. BEGIN Rémi, M. BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

Excusé(s) : Mme CORNOT Gaëlle

A été nommé(e) secrétaire : Joël METIVIER

DEL-2024-04-03 – Budget Commune - Affectation des Résultats

Le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif 2023 :

Besoin ou Excédent de Financement (Investissement)

Excédent de clôture	34 786,99
Restes à réaliser recettes	0,00
Restes à réaliser dépenses	259 175,00
Besoin de Financement	-224 388,01

Affectation du Résultat de Fonctionnement

Excédent de clôture	200 916,75
Affectation en réserves (compte 1068)	200 916,75
Report à nouveau en fonctionnement (compte R002)	0,00

Le Conseil Municipal vote l'Affectation des Résultats présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240405-DEL-2024-04-03-DE


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Le Maire
Dominique LEVEQUE
Le Maire D. Lévêque



Secrétaire de séance
Joël METIVIER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
à la majorité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 1

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 5 Avril 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 08/04/2024 Et Affichage du 08/04/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M. BEGIN Rémi, M. BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

Excusé(s) : Mme CORNOT Gaëlle

A été nommé(e) secrétaire : Joël METIVIER

DEL-2024-04-04 – Budget Commune - Budget Primitif 2024

Le Maire remet à chaque conseiller une copie du Budget Primitif 2024.

Ce budget, s'équilibrant tant en recettes qu'en dépenses (hors reports d'exercice), s'élève à :

- Section Fonctionnement : 1 214 231.46€
- Section Investissement : 1 164 654.46€

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2024 et autorise Monsieur Le Maire à utiliser, pour l'exercice 2024, la fongibilité des crédits possible en M57, avec les taux suivants :

- Section Fonctionnement : 7.50%
- Section Investissement : 7.50%

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

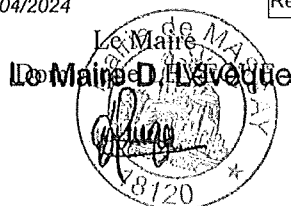
Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240405-DEL-2024-04-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024



Secrétaire de séance
Joël METIVIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 5 Avril 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M. BEGIN Rémi, M. BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

Excusé(s) : Mme CORNOT Gaëlle

A été nommé(e) secrétaire : Joël METIVIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 08/04/2024 Et Affichage du 08/04/2024

DEL-2024-04-05 – Vote des Taux des Taxes Directes Locales 2024

- **Vu** le code général des collectivités locales,
- **Vu** les articles 1636 sexies et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux 2023, ils n'augmenteront pas pour 2024.

- Taxe Foncier bâti : 36.44 %
- Taxe Foncier non bâti : 26.11 %
- Taxe d'Habitation : 19.82 %

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

- **Approuve** la proposition de Monsieur le maire et DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme précisé ci-dessus,
- **Charge** Monsieur le Maire,
 - **De notifier** cette décision aux services préfectoraux,
 - **De transmettre**, via la plateforme « démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre de contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240405-DEL-2024-04-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024



Secrétaire de séance
Joël METIVIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
à la majorité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 5 Avril 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 08/04/2024
Et Affichage du 08/04/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M. BEGIN Rémi, M. BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

Excusé(s) : Mme CORNOT Gaëlle

A été nommé(e) secrétaire : Joël METIVIER

DEL-2024-04-06 – Budget Assainissement - Compte Administratif 2023

Le Maire remet à chaque conseiller une copie du Compte Administratif 2023 qui fait apparaître pour chaque section les résultats de clôture suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Resultat antérieur reporté	30 309,65
Résultat de l'exercice	24 032,52
Excédent de clôture	54 342,17

SECTION INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté	171 466,46
Résultat de l'exercice	8 151,74
Excédent de clôture	179 618,20

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et le Maire ayant quitté la salle, vote le **Compte Administratif 2023 du Service Assainissement** présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240405-DEL-2024-04-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Secrétaire de séance
Joël METIVIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 5 Avril 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M. BEGIN Rémi, M. BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

Excusé(s) : Mme CORNOT Gaëlle

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Joël METIVIER

DEL-2024-04-07 – Budget Assainissement - Compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion concernant le service Assainissement dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240405-DEL-2024-04-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Secrétaire de séance

Joël METIVIER

Le Maire, **Joël Leveque**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 5 Avril 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 08/04/2024
Et Affichage du 08/04/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M. BEGIN Rémi, M. BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

Excusé(s) : Mme CORNOT Gaëlle

A été nommé(e) secrétaire : Joël METIVIER

DEL-2024-04-08 – Budget Assainissement - Affectation des résultats

Le Maire rappelle les résultats du Compte administratif 2023 :

Besoin ou Excédent de Financement (Investissement)

Excédent de clôture	179 618,20
Restes à réaliser recettes	0,00
Restes à réaliser dépenses	233 400,00
Besoin de Financement	-53 781,80

Affectation du Résultat de Fonctionnement

Excédent de clôture	54 342,17
Affectation en réseves (compte 1068)	53 781,80
Report à nouveau en fonctionnement (compte R002)	560,37

Le Conseil Municipal vote l'Affectation de Résultat présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240405-DEL-2024-04-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Le Maire
Dominique LEVEQUE

MASSAY
18/20

Secrétaire de séance
Joël METIVIER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 08/04/2024
Et Affichage du 08/04/2024

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 5 Avril 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M. BEGIN Rémi, M. BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

Excusé(s) : Mme CORNOT Gaëlle

A été nommé(e) secrétaire : Joël METIVIER

DEL-2024-04-09 – Budget Assainissement - Budget Primitif 2024

Le Maire remet à chaque conseiller une copie du Budget Primitif 2024.

Ce budget, s'équilibrant tant en recettes qu'en dépenses (hors reports d'exercice), s'élève à :

- Section Fonctionnement : 92 000.00 €
- Section Investissement : 286 333.31 €

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

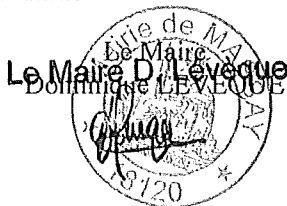
Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240405-DEL-2024-04-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024



Secrétaire de séance
Joël METIVIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 5 Avril 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 08/04/2024

Affichage du 08/04/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M. BEGIN Rémi, M. BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

Excusé(s) : Mme CORNOT Gaëlle

A été nommé(e) secrétaire : Joël METIVIER

DEL-2024-04-10 – Tarifs 2024 - Redevance Assainissement

Monsieur Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il convient de délibérer sur le tarif 2024 de la redevance de l'assainissement, ceux-ci restent inchangés :

- Partie fixe : 120€
- Partie proportionnelle en m3 : 0.35€

Avec un forfait de consommation minimale fixé à 50m3

Tarif applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 (facture de Juillet 2024).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

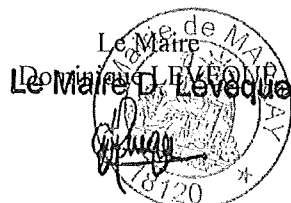
Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240405-DEL-2024-04-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024



Secrétaire de séance
Joël METIVIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
à la majorité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 5 Avril 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 08/04/2024
Et Affichage du 08/04/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M. BEGIN Rémi, M. BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

Excusé(s) : Mme CORNOT Gaëlle

A été nommé(e) secrétaire : Joël METIVIER

DEL-2024-04-11 – Budget Eau - Compte Administratif 2023

Le Maire remet à chaque Conseiller une copie du Compte Administratif 2023 qui fait apparaître pour chaque section les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté	628,98
Résultat de l'exercice	8 787,66
Excédent de clôture	9 416,64

SECTION INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté	232 576,40
Résultat de l'exercice	-59 672,02
Excédent de clôture	172 904,38

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et le Maire ayant quitté la salle, vote le Compte Administratif 2023 du service Eau présenté ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240405-DEL-2024-04-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024



Secrétaire de séance
Joël METIVIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 5 Avril 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M. BEGIN Rémi, M. BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

Excusé(s) : Mme CORNOT Gaëlle

A été nommé(e) secrétaire : Joël METIVIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 08/04/2024 Et Affichage du 08/4/2024

DEL-2024-04-12 – Budget Eau - Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion concernant le service Eau dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024

Le Maire
Dominique LEVEQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240405-DEL-2024-04-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Secrétaire de séance
Joël METIVIER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 5 Avril 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 08/04/2024
Et Affichage du 08/04/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M. BEGIN Rémi, M. BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

Excusé(s) : Mme CORNOT Gaëlle

A été nommé(e) secrétaire : Joël METIVIER

DEL-2024-04-13 – Budget Eau - Affectation des Résultats

Le Maire rappelle les résultats du Compte administratif 2023 :

Besoin en Excédent de Financement (investissement)

Excédent de clôture	172 904,38
Restes à réaliser recettes	0,00
Restes à réaliser dépenses	172 600,00
Excédent de Financement	304,38

Affectation du résultat de Fonctionnement

Excédent de clôture	9 416,64
Affectation en réseves (compte 1068)	0,00
Report à nouveau en Fonctionnement (compte R002)	9 416,64

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Le Conseil Municipal vote l'Affectation de Résultat présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240405-DEL-2024-04-13-DE


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Le Maire
Dominique LEVEQUE
Le Maire D. Leveque



Secrétaire de séance
Joël METIVIER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 5 Avril 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M. BEGIN Rémi, M. BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

Excusé(s) : Mme CORNOT Gaëlle

A été nommé(e) secrétaire : Joël METIVIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 08/04/2024
Et Affichage du 08/04/2024

DEL-2024-04-14 – Budget Eau - Budget primitif 2024

Le Maire remet à chaque conseiller une copie du Budget Primitif 2024.
Ce budget, s'équilibrant tant en recettes qu'en dépenses (hors reports d'exercice), s'élève à :

- Section Fonctionnement : 51 400.00€
- Section Investissement : 327 592.96€

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240405-DEL-2024-04-14-DE


Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024

Le Maire
Dominique LEVEQUE
Le Maire D. Léveque



Secrétaire de séance
Joël METIVIER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 5 Avril 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 08/04/2024
Et Affichage du 08/04/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M. BEGIN Rémi, M. BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

Excusé(s) : Mme CORNOT Gaëlle

A été nommé(e) secrétaire : Joël METIVIER

DEL-2024-04-15 – Fonds de solidarité pour le logement 2024 - FSL Conseil Départemental du Cher

La Commune de Massay participe au financement du Fonds de Solidarité Logement du Conseil Départemental depuis plusieurs années. Le FSL a versé ces dernières années :

<u>Année</u>	<u>Participation de la Commune</u>	<u>Soutienaux Administrés</u>
2021	600.00 €	2 841.44 €
2022	500.00 €	2 829.16 €
2023	500,00 €	2 829.16 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, dans le cadre la Convention signée en 2023 pour le « Fonds de Solidarité Logement » du Département du Cher, d'attribuer un soutien financier à hauteur de 500.00 € décomposé comme suit :

- Logement	200.00 €
- Energie	200.00 €
- Eau	100.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

018-211801402-20240405-DEL-2024-04-15-DE

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024



Secrétaire de séance
Joël METIVIER

République Française
Département Cher
MASSAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
à la majorité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 1

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 5 Avril 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 08/04/2024
Et Affichage du 08/04/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M. BEGIN Rémi, M. BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

Excusé(s) : Mme CORNOT Gaëlle

A été nommé(e) secrétaire : Joël METIVIER

DEL-2024-04-16 – Subventions aux Associations 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide le tableau des subventions 2024, tel que présenté ci-dessous :

ASSOCIATIONS DE MASSAY	2023	Proposition 2024
ABLETTE DE MASSAY	100.00	100,00
ATOUPIC	100.00	100,00
COMITE DES FÊTES	500.00	300.00
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	150.00	150,00
JUDO - JKCB VIERZON	200.00	200.00
LES PETITES CANAILLES	600,00	650.00
MASSAY GYM	200.00	000,00
MASSAY TENNIS CLUB	400.00	400,00
SC MASSAY (hors EDF)	3 200.00	3 000.00
MAM Les P'tites Gribouilles	250.00	250.00
IMAGES ET CULTURE	500.00	500.00
Graines de Bons Arts	500.00	300.00
O CHŒUR de Massay	-----	400.00
Le monde Enchanté des Créateurs	-----	Sur projet / Plafonné à 200€
Massay Entrepren	-----	500,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS MASSAY	6 700,00	7 050,00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024

Le Maire
Dominique LEVEQUE
Le Maire D. Lévêque



Secrétaire de séance
Joël METIVIER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 5 Avril 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M. BEGIN Rémi, M. BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

Excusé(s) : Mme CORNOT Gaëlle

A été nommé(e) secrétaire : Joël METIVIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 08/04/2024
Et Affichage du 08/04/2024

DEL-2024-04-17 – Groupe Bridge - Achat du parc, anciens bâtiments Château et Tour

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la proposition faite par le groupe Bridge d'une vente à l'euro symbolique des parcelles AK290 / AK265 / AK264 / AK263 et d'un ensemble immobilier y compris une tour sur la parcelle AK 389.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide la proposition d'achat de la Commune au Groupe Bridge, pour l'ensemble des parcelles indiquées ci-dessus pour l'euro symbolique, autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240405-DEL-2024-04-17-DE


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Le Maire
Dominique LEVEQUE
Le Maire D. Leveque



Secrétaire de séance
Joël METIVIER



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 5 Avril 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 08/04/2024 Et Affichage du 08/04/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M. BEGIN Rémi, M. BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

Excusé(s) : Mme CORNOT Gaëlle

A été nommé(e) secrétaire : Joël METIVIER

DEL-2024-04-18 – Télérelève compteurs - Remplace la Délibération n° DEL-2024-02-7 du 02 février 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de refaire la délibération prise en séance du Conseil Municipal du 02 février dernier relative à la proposition de Véolia concernant la fourniture et pose de modules de télérelève de compteurs d'eau de récupérateurs d'eau de pluie et de diagnostics d'économie d'eau pour un montant de : 127 375.00 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût HT	127 375.00 € HT	152 850.00 € TTC
Agence de L'Eau (80%)	101 900.00 € HT	
Part communale (20%)	25 475.00 € HT	50 950.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le plan de financement tel que présenté ci-dessous et autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne et à signer tous les documents y afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

018-211801402-20240405-DEL-2024-04-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024

Réception par le préfet : 08/04/2024



Secrétaire de séance
Joël METIVIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre, le Vendredi 5 Avril 2024 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28 Mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, MERSEY Yvette, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 08/04/2024
Et Affichage du 08/04/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEUNIER Marion à M. BEGIN Rémi, M. BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis

Excusé(s) : Mme CORNOT Gaëlle

A été nommé(e) secrétaire : Joël METIVIER

DEL-2024-04-19 – Vente d'un logement de la Commune à M. Touleron

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la vente d'un logement de la Commune situé au 1 Rue des Forges, à M. TOULERON suite à son offre d'achat pour un montant de 40 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte la proposition de M. Touleron pour l'achat du logement situé 1 Rue des Forges pour la somme de 40 000,00 € et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivant les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20240405-DEL-2024-04-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Le Maire
Le Maire Dominique LEVEQUE



Secrétaire de séance
Joël METIVIER

